

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/.223... /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION GENERALE A/C.1/1/03
RELATIVE A LA RECONNAISSANCE ET A L'EQUIVALENCE DES DIPLOMES,
GRADES, CERTIFICATS ET AUTRES TITRES DANS LES ETATS DE LA
CEDEAO, SIGNEE PAR NOTRE PAYS LE 31 JANVIER 2003 A DAKAR
(SENEGAL).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

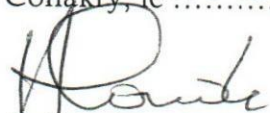
Vu la Loi L/2017/028/AN du 04 juillet 2017, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2017/.214.../PRG/SGG du 17 AOÛT 2017, portant promulgation
de la Loi L/2017/028/AN du 04 juillet 2017 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifiée la Convention Générale A/C.1/1/03 relative à la
Reconnaissance et à l'Equivalence des Diplômes, Grades, Certificats et autres titres dans
les Etats de la CEDEAO, signée par notre pays le 31 janvier 2003 à Dakar (Sénégal).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera
enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 17 AOÛT 2017

Prof. ALPHA CONDE